

SAINT-MARTIN-LA-PALLU (Vienne)

Tableau d'Assemblage

LEGENDE

- T1 - 10000 Points/Ha
- T2 - 9700 Points/Ha
- T3 - 9200 Points/Ha
- T4 - 9000 Points/Ha
- T5 - 8300 Points/Ha
- T6 - 8000 Points/Ha
- T7 - 7300 Points/Ha
- T8 - 7000 Points/Ha
- T9 - 3500 Points/Ha
- T10 - 1000 Points/Ha
- M1 - 9000 Points/Ha
- M2 - 8500 Points/Ha
- M3 - 5000 Points/Ha
- M4 - 1000 Points/Ha
- P1 - 8000 Points/Ha
- P2 - 5000 Points/Ha
- B1 - 8000 Points/Ha
- B2 - 5500 Points/Ha
- B3 - 3500 Points/Ha

A.F.A.F.E. (Application de la loi du 23 février 2005) Recherche des propriétaires réels et Classement des terres exécutés dans la zone colorée selon la légende ci-contre sous le contrôle du Conseil Départemental du par M. Stéphane DEVOUGE		
Plan approuvé par la Commission Communale dans sa séance du le Président : le Secrétaire :	AFFICHE DU le Maire :	AU
Plan portant en rouge les modifications prescrites par la Commission Communale dans sa séance du le Président : le Secrétaire :	AFFICHE DU le Maire :	AU
Plan portant en bleu les modifications prescrites par la Commission Départementale dans sa séance du le Président : le Secrétaire :	AFFICHE DU le Maire :	AU

DEPARTEMENT DE LA VIENNE AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL Communes de SAINT-MARTIN-LA-PALLU JAUNAY-MARIGNY THURAGEAU - CHABOURNAY PLAN DE CLASSEMENT Echelle : 1/10000		
Plan approuvé par la Commission Communale dans sa séance du 29 juillet 2021 Le Président : Le Secrétaire: Le Maire:	AFFICHE DU	AU

Liseré périmètre

PARCELLES COMPRISES DANS LE PERIMETRE